

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-161

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2025, le règlement suivant :

NUMÉRO 25-161

CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Je donne également avis que le règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien et sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements adoptés / Urbanisme / Développements domiciliaires.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 11^e jour de septembre 2025.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 18 septembre 2025)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 25-161 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 18^e JOUR DE SEPTEMBRE 2025.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2025.

M^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE